

Conduite à tenir en cas de sinistre !

Gaz

Immédiatement

- Couper le moteur !
- Arrêter les travaux !
- Ne pas faire fonctionner d'équipements électriques ! N'utiliser le téléphone portable qu'en respectant une distance de sécurité suffisante !
- Sécuriser la zone dangereuse !
- Informer les habitants !
« **Ne pas sonner !** » - déclenchement d'étincelles !
- Informer l'entreprise de distribution de gaz !
- Alerter les pompiers !

CHAUFFAGE À DISTANCE/EAU

Rapidement

- Dégager les excavations et les pièces basses de leurs occupants !
- Condamner le lieu sinistré et les éventuelles zones dangereuses !
- Informer l'entreprise de distribution d'eau ou de chauffage à distance !

COURANT

Tranquillement

- Déplacer si possible l'appareil hors de la zone dangereuse, le faire pivoter ou ajuster la flèche. Si cela n'est pas possible :
- Ne pas quitter la cabine du conducteur tant que le courant n'est pas coupé !
⚡ « **Danger de mort !** »
- Demander aux personnes situées à l'extérieur de garder leurs distances !
- Ne pas toucher l'appareil !
- Informer l'entreprise chargée de la distribution !

Télécommunication

Immédiatement

- Informer l'entreprise chargée de la distribution !
- Protéger si possible les extrémités des câbles de fibres optiques !
Ne pas regarder dedans !

Dans tous les cas

- Les 5 questions : Qui - Quoi - Quand - Où - Comment
Attendre ensuite les demandes de précisions sur la nature du sinistre ou de l'accident !